

Gouvernance

Dans le contexte du déploiement d'un nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023), des leçons sont à tirer de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité visant à mobiliser les communautés sur les priorités de lutte contre la pauvreté. Les Alliances pour la solidarité découlent du dernier Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS 2010-2015).

Les plans gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté découlent d'une obligation de la Loi 112 (loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale) adoptée en 2002, laquelle résulte d'une large mobilisation citoyenne.

Lors du PAGSIS 2010-2015, une recherche¹ financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) a permis de documenter et d'analyser la mise en œuvre des processus régionaux et locaux de six régions du Québec.

Tirées des résultats de cette recherche, cinq fiches thématiques ont été produites abordant les principaux apprentissages de cette expérience collective soit : la participation citoyenne, la vision de la pauvreté qui oriente les initiatives, la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et l'accompagnement des concertations tout au long de la mise en œuvre. Cette fiche met plus précisément de l'avant les **apprentissages liés à la gouvernance**.

¹ F. Lesemann, L. St-Germain, M. Fordin et M.P. St-Louis (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche comparative régionale et nationale*. Rapport déposé au FRQSC, dans le cadre du programme des Actions concertées pauvreté phase 2, Montréal, Institut national de recherche scientifique, Culture Société et Université du Québec en Outaouais.

Principaux constats sur la gouvernance dans le processus 2010-2015

Le PAGSIS 2010-2015, par sa première orientation qui était de « revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux », témoignait de la volonté d'instaurer une nouvelle gouvernance territoriale du développement social et des communautés basée sur la mobilisation des communautés et l'action concertée et intersectorielle (décentralisation des pouvoirs et responsabilités).

La décentralisation des pouvoirs et des responsabilités favorise une meilleure articulation entre les divers paliers de décision et d'acteurs et constitue une valeur ajoutée sur le plan des changements de pratique et de l'efficacité des interventions en matière de pauvreté, notamment en décloisonnant les approches par population et par problématiques.

La nouvelle gouvernance souhaitée s'inscrit dans un esprit de coconstruction et dans le respect des spécificités historiques, sociales, culturelles, identitaires et économiques qui caractérisent les régions et les manières de faire propres à chaque territoire.

Le territoire devient un élément clé de la concertation intersectorielle, car il incarne l'espace commun de coopération/négocié et des interactions entre les partenaires en rapport aux enjeux et problématiques qui lui sont propres. Il est producteur du sens de l'action produite.

Cet appel au « faire ensemble » interpelle l'ensemble des acteurs concernés (institutionnels, privés, communautaires, élus et citoyens) de différents secteurs (éducation, santé, services sociaux, économie, culture, environnement, sécurité, aménagement du territoire, etc.). S'en suivent des enjeux de démocratie autour des rapports de force entre des acteurs aux intérêts divergents.

Les processus régionaux fluctuent dans le temps, selon les ressources et les acquis des territoires, et se déploient à partir de deux logiques : une première verticale (« top down ») et une seconde horizontale (« bottom up ») de participation des communautés. Puis, ils évoluent selon trois types de dynamiques : coopération, conflit et coopération/conflit (négociée entre les groupes d'acteurs et entre les échelles régionales et locales).

Le nouveau rôle donné aux élus (les CRÉ et MRC) dans la mise en œuvre du PAGSIS 2010-2015 (entérinement des plans d'action et des projets) a permis des avancées certaines, dont leur sensibilisation aux enjeux de pauvreté, une meilleure compréhension du développement social et des communautés, un rapprochement du milieu communautaire et du monde municipal, la reconnaissance par ces acteurs du rôle et de la contribution des organismes communautaires et des acteurs du développement social et la création de nouveaux liens et partenariats.

Apprentissages à réinvestir — guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion

économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) pourraient tenir compte des recommandations suivantes :

1/ Clarifier et reconnaître les rôles et les contributions de chacun des acteurs de la concertation (Alliances pour la solidarité) ; bien cerner les réalités, les pouvoirs, les marges de manœuvre, les capacités d'agir et les limites de chacun afin de maintenir l'engagement des acteurs et la pérennité des projets.

2/ S'assurer, au sein de la structure de gouvernance, d'un partage du leadership (régional/local) et d'une représentativité des acteurs. Mettre en place des instances ou comités de travail pour les phases d'opérationnalisation des actions (orientation générale des plans d'action locaux/régionaux, établissement des priorités, mécanismes de priorisation, analyse et suivi des projets, mécanismes d'évaluation et reddition de comptes).

3/ Promouvoir la transparence de la gouvernance et s'assurer de sa mise en place, par l'établissement de canaux et de mécanismes de communication qui favorisent l'accès et la circulation des informations.

4/ Prévoir des mécanismes souples et simples en ce qui a trait à la chaîne de consentements et à la production harmonisée d'outils et de procédures administratives cohérentes entre les instances imputables (ministère, Service Québec, MRC, tables régionales de lutte contre la pauvreté désignées, instances locales de concertation, de mobilisation).

5/ Réaliser en cours de route les ajustements et les négociations nécessaires afin de permettre aux communautés d'évoluer d'une dynamique conflictuelle à une dynamique de coopération et de coconstruction, condition essentielle à l'atteinte des changements attendus et des effets souhaités dans les milieux.

6/ Optimiser l'utilisation des structures locales déjà existantes en développement social et communautaire comme courroies de transmission, leviers de mobilisation des communautés et lieux de coconstruction de l'action en matière de lutte contre la pauvreté.

Source à consulter

Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)